



Conseil communal

Séance du 29 janvier 2018

FINANCES - Décision du Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ du 22 novembre 2017 - Tutelle Spéciale d'Approbation - Examen - Décision.

Référence : CC/18/1/6

Présences : M. MOUREAU Christian, Bourgmestre – Président, Mme INCANNELA Josée, MM. François DEVILLERS, ALEV Nebih, DENEUFBOURG Jean-Charles, MATTIA Gerardo, Échevins, M. FACCO Giorgio, Président du CPAS, Melle Cynthia PERNIAUX, MM. FAUCONNIER Jacques, MAIRESSE Marceau, HUIJN Michel, Mme MATYSIAK Carine, M. BUSQUIN Philippe, Mme VANDENBRANDE Claudette, MM. HÖFF Jean-Marie, SCHEIRELINCK Frédéric, ABDELOUAHAD Mustapha, MPASINAS Alexandre, CHEVALIER Logan, ENGIN Bernard, BONNECHÈRE Thierry, M. CHIAVETTA Salvatore, Mmes CHAPELLE Audrey, CANTIGNEAUX Géraldine, MENCACCINI Valeria, Conseillers communaux et M. Jean-Louis LAMBRECHTS, Directeur Général.

Le Conseil communal, en séance publique.

Vu la Loi du 08 juillet 1976 Organique des Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.), notamment modifiée par le Décret Wallon du 23 janvier 2014, et plus précisément l'article 112bis de la Loi ;

Vu le Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation (C.D.L.D.) et son article 1122-30 stipulant que le Conseil communal règle tout ce qui est d'intérêt communal ;

Vu la Circulaire du 28 février 2014 relative à la tutelle sur les actes des Centres Publics d'Action Sociale (C.P.A.S.) et relative aux pièces justificatives ;

Vu la Délibération de référence N° 6 du Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ en sa séance du 22 novembre 2017 approuvant les points mis à l'Ordre du Jour (OJ) de l'Assemblée Générale (AG) de l'Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Coeur du Hainaut (IDEA) :

« ...

- l'évaluation 2017 du Plan Stratégique 2017-2019 ;
- les propositions relatives à la fixation de la rémunération des Vice-Présidents et Présidents de comités de gestion de secteur à dater du 1er janvier 2018 ;
- la modification relative à la composition du Conseil d'Administration à savoir : la désignation de Madame Isabelle MARCQ, Conseillère provinciale en qualité de représentante de la Province de Hainaut au sein du Conseil d'Administration, en remplacement de Madame Isabelle GALANT.

... » ;

Attendu que la Commune de MORLANWELZ au travers de son Conseil communal est Tutelle Spéciale d'Approbation du C.P.A.S. de MORLANWELZ ;

Attendu que la documentation relative à l'objet ci-dessus a été mise à la disposition des Conseillers communaux de MORLANWELZ dans le dossier du Conseil communal de MORLANWELZ, disponible dans le bureau du Directeur Général de la Commune de MORLANWELZ ;

Considérant dès lors que le Conseil communal de MORLANWELZ a pu prendre connaissance des documents relatifs à l'objet ;

Après en avoir délibéré en séance publique ;

DÉCIDE

À l'unanimité :

Article 1er. - L'approbation de la Décision de référence N° 6 du Conseil de l'Action Sociale de MORLANWELZ du 22 novembre 2017 qui approuve les points mis à l'Ordre du Jour (OJ) de l'Assemblée

Générale (AG) de l'Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement du Coeur du Hainaut (IDEA) :

« ...

- l'évaluation 2017 du Plan Stratégique 2017-2019 ;
- les propositions relatives à la fixation de la rémunération des Vice-Présidents et Présidents de comités de gestion de secteur à dater du 1er janvier 2018 ;
- la modification relative à la composition du Conseil d'Administration à savoir : la désignation de Madame Isabelle MARCQ, Conseillère provinciale en qualité de représentante de la Province de Hainaut au sein du Conseil d'Administration, en remplacement de Madame Isabelle GALANT.

... »

Article 2. - De transmettre la présente délibération au Président du Centre Public d'Action Sociale (C.P.A.S.) de MORLANWELZ.

En séance, le 29 janvier 2018
PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

Le Directeur Général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Président,
Christian MOUREAU

POUR EXTRAIT CONFORME :
Le 6 février 2019,

Le Directeur Général,
Jean-Louis LAMBRECHTS

Le Bourgmestre,
Christian MOUREAU